



## Changer d'avocat dans le cadre d'un divorce

-----  
Par Visiteur

Dans le cadre de mon divorce ,sur recommandation d'un ami marseillais j'ai choisi son cabinet base a marseille qui ne peut plaider dans les hauts de seine ou je demeure /ma femme est demandeuse du divorce/il a fallu prendre en plus une avocate postulante basee dans le 92 ;suite a l'audience de concertation je constate que le systeme est trop lourd ,en outre j'ai des informations comme quoi mon epouse constitue un dossier pour faute .j'ai signe un forfait avec l'avocat de marseille mentionnant divorce amiable ,j'ai demande a mon avocate de transmettre le dossier a une confrere parisienne ,j'ai deja regle la moitie du forfait prevu et on est au milieu de la procedure ,mon avocate fait la sourde oreille a ma demande courtoise mais claire ,je ne peux apparemment meme pas substituer ma nouvelle avocate comme postulante car elle reside a paris et pas dans le 92 que faire pour me separer de mom avocate sans supporter tout le forfait initial ??

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai deja regle la moitie du forfait prevu et on est au milieu de la procedure ,mon avocate fait la sourde oreille a ma demande courtoise mais claire ,je ne peux apparemment meme pas substituer ma nouvelle avocate comme postulante car elle reside a paris et pas dans le 92 que faire pour me separer de mom avocate sans supporter tout le forfait initial ??

Vous pouvez tout à fait changer d'avocat en cours de procédure. Le meilleur moyen d'y parvenir sans subir aucun obstacle est de choisir dès aujourd'hui un avocat dans le 92. C'est ce dernier qui prendra alors contact avec votre ancienne avocat et qui demandera à récupérer le dossier en votre noms.

S'agissant des frais, quand bien même vous aviez rempli une convention au forfait, l'avocat ne doit vous facturer que le travail effectivement accompli depuis le début de la procédure.

En cas de problème, n'hésitez pas à saisir le bâtonnier du lieu où exerce l'ancienne avocate.

Très cordialement.